

Second Semestre  
de 1848.

Rapport du Consulat Suisse au Havre  
au Conseil Fédéral

La plus importante affaire du Consulat, étant celle de l'émigration, il est naturel qu'elle occupe le premier rang dans mon rapport semestriel.

Pour rendre sensible ce que l'expérience nous a fait connaître, en fait d'inconvénients & d'abus, ainsi que les moyens quelle nous a suggérés pour y parer nous adopterons une forme nouvelle, qui nous l'espérons nous permettra beaucoup de concision, sans préjudice pour l'intelligence & la clarté de notre travail.

Inconvénients & abus contre lesquels le émigrant Suisse a à lutter

1. Il faut qu'il écrive au Havre pour obtenir les premiers renseignements. Son passeport peut être en retard & l'ambassade de France, dans le cas contraire, de son côté ne le renvoie qu'avec retard & beaucoup à cette époque nous ne pouvons compter la perte de temps.

2. Le Consulat suisse à Bâle ne réclame le bénéfice des lois nationales que faute de passeports & vice de Heimathsbuch, & faute de ceux-ci, nous ne pouvons que, par suite de l'ordonnance d'un ministre d'Etat, en France, & de la loi de Zwischensatz, les délais sont complètement inutilisés.

3. L'émigrant, d'après de nombreux Bulletins que j'ai vu, paye aux messageries nationales de Bâle au Havre, 125 francs par voyage. J'ai vu une lettre de M. Müller, employé des postes à Bâle, expéditeur des dites messageries, qui me cite le prix inique de 75 par tête.

Les messageries nationales payent non seulement un haut prix de transport pour le service des bagages, mais quelque fois un double transport. Le bureau de cette administration, au Havre est ou ne peut plus mal organisé, & elle même, à Paris, dédaigne le plus souvent de faire droit à mes réclamations. Elle ne me rembourse 100 francs la valeur d'une malle que lors qu'après des retards & des refus continus, je lui ai dû assigner en Justice.

4. Ici dans quel cas, elle se fait payer deux fois le transport d'un seul & même objet d'émigration avec son bagage & se fait payer à Bâle avec le service de la place, le service, existant de 30 Kilos. On arrive à Paris, aux Douanes



français. Le Bagage est le quel on a payé de trois conteneurs quelques articles  
 sujets aux formalités du Transit. Le Convoi part, le Bagage est retenu, pour  
 être expédié le jour suivant, sous plomb & avec acquit à caution. La Voiture ne  
 venant que jusqu'à Paris, l'Emigrant arrive ici par le Chemin de fer & ne fait  
 ou s'adresse pour réclamer ses Colis. Il vient au Consulat & ne fait pas dire  
 si jusqu'à Paris il a voyagé par les Messageries générales ou nationales, c'est  
 à peine s'il peut indiquer les marques de ses Caisses. Le Consul fait des recherches  
 dans les 2 bureaux - Voici un cas qui mettra le désordre qui règne dans le service  
 & les abus qui se permettent les Mess. Nationales, dans tout leur jour.

Un Sieur Gugelmann (Bernois) qui fait le service, après avoir vainement recherché  
 une Caisse marquée N° 4, se fêta en démarches dans les Bureaux  
 du Mess. National du Havre, vint réclamer mon concours & justifier du paiement  
 du furoir. Mes propres recherches demeurant plusieurs jours sans résultat  
 cette Caisse renfermait des Provisions de bouche & des Vêtements - M. Gugelmann oblige  
 de partir vint emprunter 100 au Consulat, pour remplacer les Provisions & vêtements  
 indispensables. Il partit & sans la persistance du Consul, sa Caisse aurait probab-  
 lement été perdue de tout & autres. Bref je ne me contente plus des réponses  
 négatives des Employés. Je me fais présenter les feuilles de chargement & les  
 Caisses non réclamées de nos côtés. Voici de Gugelmann, pour  
 la Caisse N° 4 - mais bien un Gugelmann & une Caisse N°, je  
 trouve indiscrète. Cette ressemblance de nom me fait supposer une erreur -  
 je me fais présenter la Caisse N°. Je fais ouvrir l'emballage extérieur, qu'elle  
 avait reçu pour le transit & je trouve sur le bois, la marque N° 4.  
 Le rapprochement des dates ne nous laisse aucun doute, nous tenons  
 la Caisse de Gugelmann - mais on refuse de me la livrer sans que je paye  
 65. de port. Elle avait une valeur de 100. - Je paye contre quittance  
 motivée. La preuve que le paiement m'a été réclamé indument, se trouve  
 dans la restitution des 65. que mes démarches ont obtenue plus tard.  
 J'ai d'autres faits de ce genre - mais celui-ci suffit.

Par la création d'une agence spéciale au Havre, nos compatriotes trouvent ici  
 les conseils, l'aide & la protection dont ils ont besoin, il subsiste  
 néanmoins de graves inconvénients que nous continuerons à énumérer  
 en faisant l'Emigrant jusqu'à son débarquement à New York.

5. Aucun Contrôle régulier n'est tenu en ce pas plus la Police que les Consuls ne peuvent  
 fournir un Etat, ni du Nombre total des Emigrants qui s'embarquent dans l'année,  
 encore moins, des différentes Catégories d'Emigrants, par les pays auxquels  
 ils appartiennent. La Police vise les Passports & les Livrets, sans qu'ils aient

été visé par les Consuls, et elle tient même si peu à ces formalités de bon ordre, qu'il n'est  
pas excessif de plus facile que de s'embarquer au Havre sans passeports, ou avec de faux passeports  
sans même qu'il ne serait pas difficile de se procurer ici. -

Il est aussi à craindre que presque toute la jeunesse, pour des parents, de demander au Consul des renseignements  
sur le passage au Havre et sur la destination des membres de leur famille,  
pour les gouvernements, envoient des signalements et  
demandent de requérir l'arrestation des coupables qui fuient de notre pays.

Il n'est guère qu'une seule arrestation à signaler depuis 6 mois; c'est celle de Gottlieb Albracht  
de Leuzbourg, arrêté le 7 Octobre et qui attend en prison l'ordre de son Extradition  
sans faveur ni rémission, que l'expiration de la loi qui l'a retenu. Le 21<sup>e</sup> jour de  
son arrestation il a écrit au Consul pour requérir sa mise en liberté et dit avoir invoqué la  
protection de son Consul - quel est ce droit de devoir de celui-ci.

6. L'émigrant est en général ignorant et insouciant: c'est un mineur qui devient drape ou  
vicime dès qu'il agit dans son intérêt. On le voit s'embarquer sur son navire, il en  
ignore le nom, le genre de son de s'embarque indifféremment pour New York ou pour la  
Nouvelle Orléans sans se douter de l'immense distance qui sépare ces deux villes -

Il arrive à New York, il se précipite dans la malle, jette à bord, jette au débarquement  
par malheur sa malle contenant une lettre de change sur New York. Il va chez  
son Consul, lui conter son malheur: - "Par quel navire êtes vous arrivé?" - "Je ne  
sais pas." - "Sur quelle maison, la lettre de change, était-elle tirée?" - "Je ne sais  
pas." - "Par qui, et où était-elle tirée?" Le pauvre diable n'en fait rien d'avantage  
et le Consul ne peut même prendre les mesures conservatoires, pour prévenir que  
la lettre de change ne soit égarée et la lettre de change qui est arrivée trop tard dans la malle.

7. On se plaint de Suisse des idées confuses et rarement justes, sur les attributions de  
ses fonctions de l'Agence Suisse des émigrants, dont même le Docteur Roth est  
le titulaire. On lui a déjà reproché des marchandises, des envois d'Espèces, des  
lettres de change, dans lesquelles, dit-on, M. Roth, n'a pas de Magasins, qu'il n'a pas  
de personnes qui puissent répondre à toute heure, et faire les formalités à la Douane  
qu'il n'est pas négociant, et ne peut même donner de renseignements.

8. Reste enfin la question des Agences intermédiaires, qui ont servi tant  
de développements placés leur cause dans les journaux; que nous  
leur consacrons un Chapitre particulier.

Propositions

avant pour ont de parler aux Inconvénients d'abus signalés.

Bureau de Renseignements  
Creation en Suisse, dans une ville Centrale, d'un Bureau de Renseignements  
qui par une correspondance régulière avec les Consuls des Ports de départ sera mis en  
position

substantif...  
 Substantif...  
 indications nécessaires. Par là on éviterait une corrépondance immense, dont  
 l'entretien est de la France et de tout le profit, tandis que dans le système proposé, tout l'avantage  
 irait à la Confédération.

Le Bureau central, par les lumières qu'il acquerrait bientôt sur tout ce qui se rattache  
 à l'émigration, ne tarderait pas à devenir d'une grande utilité pour le Conseil fédéral  
 dans la mesure où il s'agit de formuler des propositions, au moins de fournir un  
 rapport éclairé, sur tout travail ayant pour objet l'émigration.

Deuxième des avantages que procure à la France, le passage de nos émigrants, il  
 engagerait le Conseil fédéral, à obtenir du gouvernement français, qu'il renonce  
 à exiger le visa des Passports par l'ambassade, ou du moins à la taxe de 5 par  
 visa.

1) Il proposerait aussi, ou l'imposition de Passports spéciaux pour les émigrants -  
 ou d'une feuille de route, indiquant  
 les noms des émigrants, nom de l'origine des Porteurs  
 Le nom de la Diligence française chargée de leur transport jusqu'au Havre  
 la date de leur départ de Bâle p. exemple  
 la somme payée pour leurs places  
 pour leur bagages  
 les marques, n. & nombre de leurs colis, ainsi que leur  
 valeur  
 la date de leur arrivée au Havre

Le nom du Navire, du Capitaine, & la destination pour laquelle ils s'embarquent  
 Les importations des Lettres, l'indication de leur nature & s'ils sont porteurs  
 de Lettres de Change, l'indication du Tiroir & de son domicile  
 du Tiroir & de sa Ville

Pour le cas où l'émigrant voudrait faire effectuer des assurances contre risque maritime  
 des assurances, seraient mentionnées sur sa feuille de route

Et comme tous agents ou Consuls Suisses, devraient tenir de compléter ces  
 feuilles de route & de les mentionner sur un livre tenu à cet effet, elles  
 occasionneraient beaucoup d'inconvénients, & notamment ceux signalés aux

§ 3, 4, 5 & 6.) Mais pour cela, une autre création est nécessaire, & pour elle-là  
 nous n'avons pas le mérite de l'initiative, car nous en avons trouvé l'idée  
 dans beaucoup de nos Correspondances. Nous voulons parler d'un

Bureau d'Expédition à Bâle. qui serait chargé de recevoir tous les  
 bagages des émigrants, expédiés 30 jours à l'avance, afin que l'envoi puisse  
 en être fait par roulage ordinaire & les formalités de Douane à la frontière  
 remplies par le Bureau. Pour se soustraire au tarif élevé des Diligences, &

éviter les inconvénients de la nature du dit... il serait très désirable, que tous  
 les bagages des émigrants fussent arrivés au Havre par roulage ordinaire

Bureau d'Expédition

Expédition

Bureau  
d'Expédition

En centralisant ces expéditions en une seule main, à Bâle, au Bureau d'expédition, au Havre au Consulat Suisse, de notables économies pourraient être réalisées au profit des émigrants. - Sans compter les prix de composition à obtenir des Messagers pour les émigrants, & des plus bas prix que l'on obtient, pour un chargement, que pour un colis. - On pourrait aussi en extraire 20 ou 30 avec une seule lettre de voiture, avec un seul acquit, à Caution. - Une seule lettre d'avis suffirait aussi, pour un grand nombre de colis, là où il faut aujourd'hui en écrire une pour chaque bagage d'un émigrant.

Les avantages qu'un tel bureau offrirait aux émigrants, seraient de grands & si nombreux que je n'hésiterais point, à les faire payer par eux. Et si même que fut la contribution imposée à chacun un, je crois que le produit suffirait pour rétribuer convenablement le personnel de ce bureau.

Ce bureau pourrait aussi être chargé des affaires d'argent des émigrants. Les Communes, les Commissions des Cantons, les Gouvernements Cantonniers eux-mêmes, trouveraient un grand avantage, à n'avoir qu'à aller aux moyens de faire arriver leurs contributions à Bâle. - Le Bureau de cette ville trouverait à son tour, soit auprès des Banquiers de Bâle, soit auprès de la Succursale de la Banque de France à Mulhouse, à se procurer des valeurs sur le Havre ou sur Paris.

Une simple Commission de Banque, créée par le Bureau sur ces affaires de finances ferait une nouvelle source de produits, qui me confirme dans l'opinion que ces bureaux ne doivent rien coûter à la Confédération.

L'expérience de l'Agence Suisse établie au Havre, est très concluante. Il a suffi de la publication du premier rapport de M. le Dr. Roth, pour que tous les points ou réclamats les consuls avant de partir, & pour, arrivé en, ne rien faire sans avoir pris son avis. J'ai pu en juger pendant les deux mois de maladie grave, que vient de faire M. Roth & dont il est heureusement relevé. - Le peuple suisse a confiance dans ses autorités, & l'émigrant en particulier ne demande qu'à être conduit & guidé. - Il a parfaitement compris, que les intermédiaires officieux, & même, le plus souvent que des gens spéculants sur son ignorance.

Il n'est donc pas permis de douter qu'il suffirait, avec reconnaissance la formation d'un Bureau Central de Correspondance & d'un Bureau Central d'Expédition.

Les distances sont petites en Suisse, ce qui permettrait peut-être de fondre les deux Bureaux en un seul, dont le Siège serait à Bâle.

Le paragraphe 5, page 3, fait allusion à l'état actuel des rapports internationaux entre la France et la Suisse. L'article 5 de la Convention du 18 Juillet 1828

entre la France et la Suisse, & l'article 5 de la Convention du 18 Juillet 1828, des stipulations

Extradition

plus libérales ne viennent gêner la solution des Questions d'extradition, de  
 Je de la part de la France, il n'est pas recommandé une surveillance plus sévère  
 au sujet des Passports & des embarquements clandestins.

Sans doute le droit d'asile est digne des plus grands respects. La Suisse en  
 est jalouse autant que la France. Pourquoi donc, les Cas d'extradition étant  
 spécifiques des deux pays, n'auront-ils pas respectivement la confiance, que  
 l'extradition ne sera jamais demandée hors les cas prévus, & pourquoi au lieu  
 de laorder, sur la simple demande des Agents accrédités, vouloir se faire juge  
 chaque fois de la légitimité de la demande. Cette prétention est exclusive de tout  
 respect, de toute confiance, des plus simples rapports de bon voisinage - On  
 peut presque se demander à quel bon un traité basé ainsi sur la méfiance, si  
 chaque cas d'extradition a besoin d'être soumis au jugement de la partie à laquelle la  
 demande est adressée.

Dans l'affaire qui nous occupe, la demande du Gouvernement d'Argovie a été  
 sans le moindre retard adressée à l'Ambassade de France à Berne, celle-ci demande  
 d'abord des explications & de lire à un premier examen des pièces - enfin elle  
 partant pour Garm, & voilà tout à l'heure deux mois que Gottlieb Albrecht  
 de Soubourg est en prison au Havre, sans qu'il ait été statué sur la demande  
 d'extradition. L'arrestation préventive, ne peut s'étendre au-delà de 20 jours  
 & comme je l'ai dit, si Albrecht connaît ses droits, je ne fais s'il ferait  
 encore prisonnier, si le 21 jour, il avait fait fournir le document de la  
 République, de le mettre en liberté. - Ce qui est certain c'est qu'il ne l'est  
 plus légalement.

Je pose en fait que jamais question d'extradition, ne sera jugée dans les 20 jours  
 de les événements actuels sont maintenus.

Les lenteurs de la bureaucratie française ne sont pas la seule faute que trouvent  
 des Coupables à fuir. Les autorités judiciaires ne paraissent pas toujours employer  
 les meilleurs moyens, ni prendre le plus court chemin pour arriver à la  
 répression.

C'est quelques fois 2, 3 semaines après le départ d'un fugitif qu'il m'est signalé &  
 tout réconnu, j'ai manqué un citoyen fribourgeois parti sans payer son  
 dettes, parce que la Police centrale de Tribourg avait adressé sa plainte à  
 l'Agence Suisse des Emigrants. Cette lettre arriva au Havre le 7 Dec. ne  
 me fut remise que le 2 au soir - Les timbres de la poste en font foi. Le 8 Dec.  
 je reçus la visite du Dignité & j'eus l'obligation de mes Conseils, il s'embarqua le  
 9 & partit pour New York le 10 par le Navire Myosotis.

La Direction de la Poste du Havre recevra les reproches qu'elle mérite, car j'ai envoyé  
 l'enveloppe de la dépêche de Tribourg à M. Barman, avec prière de porter plainte  
 à l'Administration Supérieure; mais si l'Administration de la Police de Fribourg

Police de  
Fribourg

avait écrit au Consul Suisse au Havre, il est évident qu'en possession de son ordre le  
Pallan, & que M. & avait oublié de payer à son débiteur. J'ai envoyé les  
pièces par bateau à Paris à M. le Consul de New York - cela peut être plus  
heureux que moi.

Consulats aux  
Etats-Unis

A mesure que nous enlevons les émigrants aux Agents officiels, les Agences &  
Consulats qui se trouvent sur la ligne de l'émigration augmentent en importance -  
Le Conseil fédéral jugera de l'extension qu'on peut faire des affaires du Consulat du Havre  
en comparant des Comptes avec les Comptes précédents.

Les rapports de ce Consulat avec celui de New York tendent naturellement à  
s'identifier, & j'ai eu remarqué déjà plusieurs fois que mon collègue de New York  
ne voyait pas cela avec déplaisir. Nous en pourrions probablement juger  
par son rapport.

Il est donc à prévoir que dans peu on reconnaitra le besoin de créer à New York & à  
la Nouvelle Orléans une Agence comme celle qui a été établie au Havre, ou  
d'accorder aux Consuls de ces 2 ports, une indemnité pour frais de bureau &  
de personnel, pour qu'ils mêmes restent chargés du soin des émigrants.

L'expérience faite au Havre, me porterait à me prononcer pour ce dernier parti &  
je suis bien à mon aise pour le dire, puisque j'ai tant à me féliciter du choix que j'ai  
fait de M. Roth, que je crois sincèrement, qu'il serait difficile de trouver un  
homme plus capable & plus dévoué, ne par conséquent mieux fait pour cette  
place. Mais il est une foule de cas, où les rôles d'agent & de Consul se  
confondent, où la peine que prend le premier n'épargne pas la peine du second,  
& beaucoup d'affaires, notamment celles de la réception & de l'embarquement  
des Voyageurs & celles d'argent qui reviennent & resteront forcément  
aux Consuls.

Agents officiels -  
Accords.

Agents officiels - Accords - Indemnités aux émigrants.

L'expérience prise par le Gouvernement & par laquelle a été fondée l'Agence du Havre  
a déjà porté d'heureux fruits. Depuis le 1 Octobre 1848 que M. le Docteur  
Roth est entré en fonctions, tous nos compatriotes arrivent avec des  
accords, & tous, sans exception, en s'adressant au Consulat ou à l'Agence  
avant de traiter ici pour leur passage, ont pu le faire à une grande différence  
de prix. Le petit nombre d'accords qui tombent dans les filets des  
Agents intermédiaires, font au vu de ces accords, moins à prouvé qu'en  
moyenne, ils en coûtent environnés de 30 à 40, s'ils fussent venus, libres  
d'engagement. - C'est toujours la même histoire. Déjà dans  
la lettre du 27 de Novembre 1847: "L'Agence de New York d'un Spécial-Agent  
M. DeLay" le respectable M. le Consul de Bavière, évaluait  
à 30 1/2

31/2 la prime que contient a chaque Emigrant, son accord avec cet agent. (Page 21) et quant a l'avantage de la certitude de depart a jour fixe, on a

defaut d'indemnitees assurees a l'Emigrant, avantage qui font sur tout valoir les Agents pour justifier leur intervention, voici ce que M Meinel dit dans le meme ecrit, (page 22): „ Auf diese Weise wurde nunmehr jede

„ Einweisung von Seiten der Agenten, durch die Einwirkung der Consule, unter andern

„ nur mittelst der Agenten, durch die Einwirkung der Consule, unter andern

Se. M. Meinel ne parle ici que de M. Finlay, c'est que M. Finlay etait le seul agent officiellement accredite en Bayere. A ce sujet je dois dire, pour ce qui me concerne, que j'ai toujours eu a faire une grande distinction, toute en faveur de M. Finlay, entre lui & les differents agents qui s'occupent de l'expedition des Emigrants.

Un Procès qui s'est deve entre un de ces Agents & les Proprietaires des Baguebols de New York, ou leurs representants au Havre, procès dont j'ai eu a connaitre comme Commissaire rapporteur nomme par le Tribunal de Commerce, m'a fourni les 2 faits suivants

Les Agents avaient assigne les Consignataires de Baguebols, en paiement d'une somme de 850,00 pour indemnites payees a 1337 personnes, pour cause de retards dans le depart. Les demandeurs ne purent justifier que pour 64 personnes de leurs droits a une indemnite, & encore ne purent-ils etablis que cette indemnite dut tomber a la charge des Baguebols - Quand les Agents connurent les Conclusions de mon rapport ils abandonnerent leur procès. - Cette meme affaire, m'a permis de constater, que beaucoup d'Emigrants

porteurs d'accords: arrives au Havre le 7 et 8 Juin, ne font partir que le 7 Juillet le 27.31 Mai. d'autres le 16 Juin le 6 Juin le 16 Mai.

Est-ce que la question des Agents & des Accords n'est pas jugee par ces faits? Les efforts des Agents & des Accords n'est pas jugee par ces faits? Les efforts des Agents & des Accords n'est pas jugee par ces faits?

Quant il s'agit de l'Emigrant arrive avec un engagement, peut être jette sur un mauvais Navire, ou il manquera d'air & de espace, comme nous l'avons vu pratiquer cette année, ou beaucoup de petits & vieux Navires francais ont été employes au Transport des Passagers? Qu'il n'est pas d'avantage libre



(9.)

de acheter des vivres ou il trouve les meilleurs, au meilleur marché - que si son accord porte que jusqu'à son départ il fera entretenu, i.e. aux frais du traitant, il n'a pas d'avantage le choix de son auberge & sera nécessairement entretenu aux moindres frais possibles.

Les Emigrants comprennent parfaitement, qu'ils ont tout à gagner à éviter les Agents officieux. Et s'il arrivait que les Entrepreneurs du Havre parvinssent à créer un précédent qui prouverait que les Emigrants engagés à la frontière ou à bord, ont payé moins, qu'ils sont parvenus à faire payer à ceux qui n'ont voulu s'engager qu'au Havre, je ne crains pas de dire qu'un pareil cas sera toujours une exception.

En effet, quelles sont les difficultés à vaincre pour que nos compatriotes ne payent jamais que les plus bas prix de passage. C'est d'organiser un bon système de renseignements. Un Navire se loue plus ou moins cher, selon qu'il y a plus ou moins de Navires qui s'offrent, selon qu'il y a plus ou moins d'Emigrants qui sont recherchés les Navires.

Or jusqu'ici nous avons pu prévoir la marche au prix de passage, nous savons toujours si nous aurons des Navires, un ou 2 mois, à l'avance, nous avons des renseignements moins positifs sur la quantité d'Emigrants à nous venir de l'Allemagne - Mais nous pourrions toujours être avertis

de ceux qui viennent de Suisse, & en tenant compte des faibles, comme des événements qui provoquent ou contiennent l'émigration, nous voyons comme par le passé, & même mieux, qu'en voir utilement renseigner & guider nos Compatriotes dans leur plus grand intérêt.

En parlant ainsi nous faisons le plus grand fonds sur le concours de M<sup>rs</sup> Demande de M<sup>r</sup> Roth, le Docteur Roth, qui nous a prié de vous adresser une demande que nous appuyons bien volontiers. C'est de vouloir bien changer son titre de Commissaire - Le dit, de son bureau au Commissariat fédéral de l'émigration. Les dits d'Agents & d'Agences, quand il s'agit des Emigrants, font tant de mal, que pour moi-même ce sera une satisfaction, que d'avoir pour aide un Commissaire. Ce nom, je pourrai le prononcer sans crainte d'éveiller de la jalousie, ou de la répulsion.

### Situation Commerciale.

quoique la liquidation du grand nombre de maisons qui avaient été forcées de suspendre leurs paiements en Février Mars & Avril, ait été lente & difficile j'ai la satisfaction de vous annoncer que des six maisons susdites qui avaient été forcées de fermer (voir mon rapport du 1<sup>er</sup> Semestre) trois ont été des premières

Maison  
Suisses  
a satisfaire leurs créanciers & reprendre le cours de leurs opérations, ce font  
les maisons Ed. de Pierre  
Wm Iselin  
Marthe & Schmidt

Deux nouvelles maisons Suisses ce font établies ici, sous les raisons de  
Ed. Ruprecht & Co  
Zellweger freres

Coton  
J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint la dernière Circulaire de 1848. de ma  
maison, elle est accompagnée d'un Tableau qui montre la marche qu'ont suivie  
les Coton, de mai par femme, e a d. baisse non interrompue de 72 a 53 de  
Fevrier en Avril; reprise en Mai jusqu'à 59 - baisse en Juin a 55 - hausse graduelle  
jusqu'en Août & Septembre a 66 - enfin retour de baisse en Octobre a 58 & puis amélioration  
jusqu'à 67. fin Decemb.

L'Élection du Président, quoiqu'elle ait eu lieu en haine de la République, ayant été  
accueillie par le Commerce, comme un gage d'ordre & de sécurité & les affaires s'en  
font ressenties favorablement - mais déjà nous sommes loin de la confiance  
que la grande majorité obtenue par Napoléon Bonaparte, avait fait naître...

J'ai pour sa Liberté de vous adresser une Brochure: Exposé des Travaux de la  
Chambre de Commerce du Havre, dans laquelle vous trouverez d'utiles aperçus  
sur les affaires commerciales en général

Banknote  
Il n'est nullement question pour la Banque de France, ni pour ses succursales  
de reprendre les paiements en Espèce. Les Billets de Banque continuent  
à avoir cours comme monnaie légale, & tandis que les Ecus s'amoncellent  
dans les Caves des Banques (a la dernière vérification des Caves de la Succursale  
de Paris on constata qu'elle avait 5,200,000 de Numéraire) c'est a peine si le public  
suffit a faire circuler ce qui a souffert du défaut d'argent en circulation - Les  
Billets de Banque en tiennent lieu.

J'ai déjà eu occasion, d'appeler  
l'attention du Gouvernement fédéral, sur les avantages de cette substitution  
dans toutes les transactions, d'un signe représentatif en papier, a un signe en  
or ou argent, ainsi que sur les immenses services qu'ont rendu au Commerce  
les Dépôts publics de Marchandises & les Récépissés ou Warrants, au moyen  
desquels la Valeur qui est dans les Marchandises devient mobilisable.

Les résultats de cette institution ainsi que celle des Comptes d'escompte, produits  
d'une Crise sans exemple, surviennent a la Crise & meritent au plus haut  
point d'être pris en considération par les Financiers & les Economistes  
de notre pays.

Prise des principales Denrées.

Malgré de fortes exportations de Bled & de Farines pour l'Angleterre, nos prix demeurent bas: aux deux dernières Halles, les prix moyens des beaux Bleds du pays ont été: le 28 Decemb. de f 43.94. par Sac de 200 Kilogr. & le 28 de f 44.71.

Les Cafés sont plus bas qu'au 30 Juin: Hayte ordinaire f 35. les 50K  
Sucre brut, bonne 4<sup>e</sup>. f 33.50

Les Indigos sont de 25 a 50% plus chers qu'à la fin de 1847.

Les Riz Caroline sont montés a f 27. & 20. Ceux de l'Inde très abondants a f 15.

Il y a eu une légère amélioration sur les Cuirs  
Parcontre les Plombs & les Cuivres & les Bois d'Ebénisterie, ainsi que les Laines de Buenos-Ayres demeurent complètement négligés.

Salpêtre de l'Inde (Nihate de Botaps) f 35 a 36 le 50K  
Du Pérou, Nihate de Soud f 18 1/2

Voiture pour Bâle f 7.50. par 50K

Observations diverses

Les Vises de Suisse de la Légation de France, coûtent f 5.- Des Legalisations f 6.-  
Legalisations Les Legalisations des Consuls Suisses ne coûtent que f 2.- Par tout ou cela est praticable, il y a donc avantage a se passer des Legalisations de l'ambassadeur français & a demander celles des Consuls Suisses.

Quant aux passeports, tant que nos Compatriotes peuvent arriver en Suisse sans que jamais on leur demande leurs papiers, & que même un Certificat d'Origine tient lieu de passeport, il est évident, qu'ils peuvent économiser le Visa de f 5 de l'ambassadeur de France.

Les Instructions des Consuls Suisses datent du 8 Aout 1816, & sont susceptibles d'être revues & augmentées.

Taxe des Lettres. La réduction de la Taxe des Lettres, paraissant ne pas devoir être appliquée aux Lettres allant à l'étranger & en venant, dans ce cas il y aurait eu des mesures à prendre pour faire profiter la Suisse de cette réduction, mais des réclamations s'étant déjà élevées & le Décret n'établissant aucune distinction, nous avons lieu de croire que la Suisse & tous les autres pays jouiront du bénéfice du décret.

Messageries Générales. Je regarderai comme un devoir, de recommander aux Voyageurs, & Négociants Suisses pour leurs Expéditions, de préférence les Messageries Générales de Laffitte & Callard & Co.

Le Consulat du Havre veut pouvoir de nouveau la demande  
 que toute correspondance avec lui soit affranchie  
 Comptabilité du Consulat

Il résulte des Comptes ci-joints  
 1<sup>o</sup> que le Consulat a reçu pour divers f 123 61.35. & qu'il reste dépositaire  
 a compte nouveau de f 898.75.  
 2<sup>o</sup> que le Consulat a dépensé f 625. & a encaissé f 542.05  
 ce qui constitue un Excédant de Recettes de  
 f 282.95.  
 De joints ici et Etat des Passports délivrés pendant le premier semestre  
 de l'année. Celui du second semestre, ainsi que l'Etat des législations  
 de l'année, suivront dans peu.

J'ai l'honneur d'offrir à son Excellence Monsieur le Président &  
 Messieurs les membres du Conseil Fédéral

de mon profond respect & de mon entier  
 dévouement  
 Le Consul de la Confédération Suisse  
 P. Wüster

1846



P.S. A la Revolution de Février  
 1418 Etrangers, se sont trouvés ici, privés de travail, parmi ce nombre figuraient  
 349 Prussiens, 882 Bavarois & 25 Suisses. Les Consuls de Bavière & de Wurtemberg  
 recurent des secours qui leur permirent de faire embarquer une partie de ces Malheureux.  
 Les Villes du Havre, d'Ingenville & de Graville s'imposèrent des sacrifices, & une  
 souscription parmi des Etrangers contribua pour f 5000. a faire partir le restant de ces  
 Emigrants. Les Suisses qui ont profité de cette subvention, sont  
 La famille Heutschi de Balstall - 7 personnes  
 Vallaz de Buren  
 Sallaz de Andois  
 Je j'ai la promesse que la famille Meyer de Tulum, réduite a 4 personnes, sera  
 expédié au plus tôt que la femme Meyer malade, pourra partir - je viens de lui envoyer  
 un medecin & de l'acrierder chez le pharmacien